



REGLEMENT TECHNIQUE KSF

I. GENERALITES

- 1) Le règlement technique se base sur les statuts de KSF en vigueur. Art 4 (buts), art 13, art 14
- 2) le règlement technique est établi et géré par le comité technique. C.T
- 3) le C.T est composé d'au moins 3 personnes:
 - a) Le Country Representative en abrégé C.R. Il siège au comité exécutif.
 - b) Le directeur technique. Il a le rôle de président de la commission technique. Il siège au comité exécutif. Ce peut être le C.R.
 - c) de membres chargés de l'enseignement dans leurs clubs respectifs.
 - d) du coach national
 - e) du/des responsables de secteurs particuliers, si il y a lieu. Par exemple responsable arbitrage, responsable compétition, etc.
- 4) Le directeur technique est nommé sur proposition des clubs et est agréé par l'AG. Les autres membres de la commission technique sont agréés par le C.R et le directeur technique.
Le C.T s'organise lui-même pour la répartition des responsabilités.
- 5) **Les tâches suivantes sont attribuées au C.T**
 - a) Organisation des examens
 - b) Organisation et formation des arbitres
 - c) Organisation des compétitions
 - d) Organisation des stages
 - e) Gestion du cadre national
 - f) Approbation de l'accès au statut de membres ordinaires

6) Le directeur technique

Les tâches du directeur technique sont :

- a) collaborer avec le C.R, dont il sera, en principe, le subordonné.
- b) diriger la commission technique.
- c) assurer, organiser, l'uniformité de l'enseignement KWF
- d) diriger, ou déléguer les passages de grades.

7) Le country representative C.R

- a) Le candidat au poste de C.R. est reconnu et approuvé par KWF. Art. 13
- b) Le C.R peut aussi être le président de l'association. Si nécessaire
- c) Le C.R peut aussi être le directeur technique. Si nécessaire.
- d) Les tâches du C.R sont :
 - 1) le C.R est le garant auprès de KWF de l'enseignement du syllabus au sein de KSF
 - 2) Il est seul responsable des décisions internationales, hiérarchiquement au-dessus du président et du directeur technique
 - 3) Il doit parler et écrire en anglais pour la correspondance avec KWF
 - 4) Etre parmi les gradés de la fédération KSF
 - 5) faire passer (lui-même ou avec un haut gradé étranger si nécessaire) et homologuer les grades internationaux à partir de Shodan (sandán pour attribuer des Shodan, Yondan pour des nidán, et au moins godán pour les sandán).
 - 6) gérer l'affiliation administrative de tous les élèves de KSF (passeport, carte internationale, etc). Il peut déléguer si nécessaire.
 - 7) Etre présent dans la mesure du possible une fois par an lors du meeting mondial pendant les championnats d'Europe.
 - 8) Il est responsable de faire respecter les délais minimaux entre les passages de grades.

II REGLEMENT D'EXAMEN

- 1) Actuellement les passages de grades jusqu'au 5^{ème} kyu sont de la responsabilité des clubs. Présence d'un instructeur Shodan minimum. Le passage du 4^{ème} kyu se fait devant la commission technique, dans un but d'uniformisation du niveau requis pour ce grade. Pour les 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{er} kyu l'examen peut se faire dans le club pour autant que l'instructeur soit Nidan au minimum.
Nous encourageons cependant vivement les candidats au 1^{er} kyu à s'inscrire pour l'examen dans un stage international.
Toujours pour l'instant, les grades dès le Shodan se feront exclusivement dans un stage international. La règle générale exige que l'instructeur du club ait au moins 2 grades d'écart avec le grade délivré
à partir de Sandan par la commission technique mondiale au stage annuel de Papendal, sur recommandation du Country Representative du pays de résidence du pratiquant.
Dans tous les cas les grades sont homologués par le C.R
- 2) Les passages de grades sont basés sur le syllabus KWF. Les clubs sont tenus de respecter ce programme, mais sont libres d'y ajouter des éléments personnels
Le syllabus est accessible sur le site de l'AKKL : www.karateakl.ch ou de celui de KSF : www.karateksf.ch
- 3) Les intervalles sont donnés en mois, sous-entendant une présence régulière de 2 entraînements de 2 heures au moins par semaine. Ce sont des délais indicatifs susceptibles d'adaptation en fonction des candidats (fréquence d'entraînements plus ou moins prononcée, participation aux stages, aptitudes particulières, etc). Dès l'accès au 1^{er} kyu, cependant, ce sont des délais minimaux internationaux.

10 ^{ème} et 9 ^{ème} kyu	3 mois
8 ^{ème} et 7 ^{ème} kyu	4 mois
6 ^{ème} et 5 ^{ème} kyu	4 mois
4 ^{ème} kyu	4 mois
3 ^{ème} kyu au 1 ^{er} kyu	6 mois
1 ^{er} dan	1 an
2 ^{ème} dan	2 ans
3 ^{ème} dan	3 ans
4 ^{ème} dan	4 ans uniquement au stage officiel
5 ^{ème} dan	5 ans uniquement au stage officiel
6 ^{ème} dan	Sur proposition du comité mondial

- 4) frais d'examen
 Pour les grades délivrés dans les clubs liberté est données aux responsables.
 A partir du 2^{ème} kyu, il y a homologation internationale. Les frais sont les suivants: (2013-susceptibles de changements)
 2^{ème} kyu: 30 euros, 1^{er} kyu: 50 euros
 dès le grade de Shodan : 200 euros

V CADRE NATIONAL

Le but du cadre national est de sélectionner, encourager, soutenir des membres particulièrement talentueux et motivés pour être présentés aux compétitions internationales, Kumité et katas de haut niveau. Certaines compétitions mondiales font l'objet d'une sélection nationale et ceci nécessite de se coordonner. Ils devront mériter ce soutien. Ils seront présentés par les clubs et soumis à l'approbation du comité technique (coach).

Il n'est pas nécessaire de faire partie du cadre national pour se présenter à des compétitions. Mais il est souhaitable que les clubs signalent au C.R leurs intentions de participation.

Il est également souhaitable que les inscriptions se fassent avec la mention KSF. Par exemple KSF-club ou ville

VI ADMISSIONS NOUVEAUX MEMBRES

L'admission de nouveaux membres est statuée à l'article 6 des statuts de KSF.
 Son approbation définitive se fera avec l'aval du comité technique

mise à jour janvier 2014